

Fiche d'analyse de la proposition de la TGIRT sur la structure d'âge

Proposition de la TGIRT :

« En plus de la cible provinciale qui est d'avoir en tout temps par UA un minimum de 80 % des regroupements d'UTR dans les catégories faiblement et modérément altérées, un minimum de 50 % des regroupements d'UTR par UA doit se trouver dans la catégorie faiblement altérée. De plus, en tout temps, avoir un maximum de 15 % de regroupement d'UTR se trouvant dans la catégorie fortement altérée pour l'Outaouais. »

Respect de la cible provinciale :

Selon la dernière version de la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) présentée à la table des partenaires de la forêt l'objectif provincial est de : « *Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle* ».

Pour répondre à cet objectif une cible minimale de 80 % de la superficie par unité d'aménagement (UA) présentant une structure d'âge qui diffère faiblement ou modérément par rapport aux états de référence de la forêt naturelle a été fixée. Cette cible représente un minimum provincial à respecter. Étant donné que la cible provinciale minimale est facilement atteinte pour l'Outaouais, il est souhaitable que nous maintenions une cible supérieure.

Nous constatons que la cible proposée par la TGIRT est inférieure à l'ancienne mesure temporaire, au niveau de la protection environnementale du territoire. Nous comprenons que c'est dans le but d'intégrer les trois sphères du développement durable, soit l'environnement, l'économie et le social. La nouvelle cible proposée reste tout de même supérieure aux seuils minimums provinciaux.

Portraits

Tableau 1 : Portrait actuel du niveau d'altération des UTA par UA, selon les portraits cartographiques

Unité d'aménagement (UA)	Nombre total d'UTA	Nombre actuel d'UTA faiblement altérées (vert)	Nombre actuel d'UTA modérément altérées (jaune)	Nombre actuel d'UTA fortement altérées (rouge)
71-51	7	5	2	0
71-52	16	12	2	2
72-51	4	3	1	0
73-51	12	10	2	0
73-52	10	10	0	0
74-51	35	24	11	0

Si on analyse la cible proposée par la TGIRT, on obtient les tableaux 2 et 3:

Tableau 2 : Nombre maximal d'UTA pouvant devenir fortement altérés selon la proposition de la TGIRT

Unité d'aménagement (UA)	Nombre total d'UTA	Nombre minimum d'UTA à maintenir faiblement altérées (vert)	Nombre maximum d'UTA fortement altérées (rouge)
Région de l'Outaouais	84	Par UA	13

Tableau 3 : Ventilation par UA du nombre minimum d'UTA à maintenir faiblement altérées selon la proposition de la TGIRT

Unité d'aménagement (UA)	Nombre total d'UTA	Nombre minimum d'UTA à maintenir faiblement altérées (vert)	Nombre d'UTA actuellement vertes qui pourraient diminuer de catégorie
71-51	7	4	1
71-52	16	8	4
72-51	4	2	1
73-51	12	6	4
73-52	10	5	5
74-51	35	18	6
Total	84	43	21

À titre d'exemple, le tableau 4 montre à quoi ressemblerait la répartition du 15% d'UTA fortement altérées par UA. On constate que si on transpose la cible régionale par UA, il y a seulement 10 UTA qui peuvent être fortement altérées plutôt que 13.

Tableau 4 : Ventilation par UA du nombre maximum d'UTA pouvant devenir fortement altérées si on transpose le 15% régional par UA

Unité d'aménagement (UA)	Nombre total d'UTA	Nombre maximum d'UTA fortement altérées (rouge)	Différence entre les UTA actuellement rouge et le maximum proposé
71-51	7	1	1
71-52	16	2	0
72-51	4	0	0
73-51	12	1	1
73-52	10	1	1
74-51	35	5	5
Total	84	10	10

Les cibles proposées par la TGIRT impliquent que certaines UTA pourront dorénavant devenir fortement altérées (rouges). Si on compare avec le portrait actuel présenté au tableau 1, on s'aperçoit que la nouvelle modalité est plus permissive que la modalité temporaire qui visait le maintien du portrait actuel (tel qu'expliqué précédemment).

Autres mesures en place

Plusieurs autres mesures ont été mises en place pour bien répondre à l'enjeu structure d'âge et s'assurer de maintenir la structure d'âge de la forêt aménagée proche de celle de la forêt naturelle.

D'abord, l'identification de 2% d'îlots de vieillissement répartis par UTR, s'ajoutant au 3% déjà en place, tel que prévu dans l'OPMV sur le bois mort. Aussi, des travaux ont été réalisés afin de bien définir ce qu'est une vieille forêt feuillue à structure complexe, la cartographier et la cibler comme îlot de vieillissement. Nous considérons que cette mesure a permis de mieux cerner les vieilles forêts restantes dans l'Outaouais et d'assurer leur pérennité dans le temps et l'espace.

Rappelons aussi qu'il existe 2% de refuges biologiques réparti par UTR dans chacune des UA.

Ainsi ces mesures assurent le maintien d'un minimum d'environ 7% de vieilles forêts ou de recrues de vieilles forêts pour chaque UTA. Il est donc impossible de « vider » une UTA de toutes ses vieilles forêts, même si elle est fortement altérée (rouge).

De plus, nous tenons à vous rappeler que le VOIC comporte aussi un volet concernant les forêts en régénération. Celui-ci a été présenté aux trois tables GIRT à l'automne 2010. Actuellement, toutes les UTA de l'Outaouais sont considérées comme étant faiblement altérées (vertes) au niveau de la régénération, c'est-à-dire qu'il y a moins de 20% de la superficie de chacune des UTA en forêts de 15 ans et moins dans la sapinière et de 10 ans et moins dans l'érablière à bouleau jaune. Étant donné que la proposition de la TGIRT n'apporte pas de précision sur cette partie de l'enjeu, notre cible restera inchangée.

Enjeu méthodologique

De plus, tel que recommandé par le comité sur les enjeux écologiques de la TGIRT et dans la lignée de ce qui est expliqué ci-haut, le ministère travaille présentement à raffiner l'enjeu Structure d'âge. La nouvelle méthodologie permettra de prendre en compte les différences entre les peuplements équiens et inéquiens¹, pour ainsi mieux capter la réalité des régions mixtes et feuillues. Lorsque le travail sera plus avancé, il sera présenté au comité Enjeux écologiques, puis à la TGIRT. À ce moment, nous retravaillerons les cibles pour cet enjeu.

Fiche rédigée par :

Paméla Garcia Cournoyer, biologiste, M. Sc.

Mélanie Varin-Lacasse, ing.f.

Le 17 juin 2015

¹ Les peuplements équiens sont majoritairement constitués de résineux et de feuillus intolérants à l'ombre (bouleau à papier et peupliers), tandis que les peuplements inéquiens sont surtout constitués de feuillus tolérants à l'ombre tels l'érable à sucre, le bouleau jaune et autres.